



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

PREAVIS MUNICIPAL N° 11/07

Rapport accompagnant le budget 2008

Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE ET RESULTAT PREVISIONNEL

Conformément aux dispositions de l'article 88 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le projet de budget de la Commune d'Aubonne pour l'année 2008 et, à titre d'information, le plan des dépenses d'investissements.

Le budget 2008 est équilibré, sous réserve de l'acceptation de l'arrêté d'imposition par le Conseil communal, qui propose une hausse du taux d'imposition de 69% à 74%. Sans cette mesure impopulaire, le projet qui vous serait présenté se solderait par un excédent de charges de CHF 1,2 mio.

En effet, pour l'année 2008, la Municipalité doit faire face, une nouvelle fois, à un report de charges provenant de collectivités publiques de droit supérieur. Le Conseil d'Etat, selon la convention signée avec l'UCV et AdCV, a décidé de mettre un montant de CHF 103 mio à la charge des communes au lieu des CHF 141 mio prévus. Pour notre commune cela représente quelque CHF 900'000 (env. 6 points d'impôt) selon les derniers chiffres pris en comptes pour 2006. Ce report fait l'objet d'un décret qui a été adopté au Grand Conseil le 2 octobre 2007. C'est la conséquence des effets de la réforme de la péréquation financière et de la

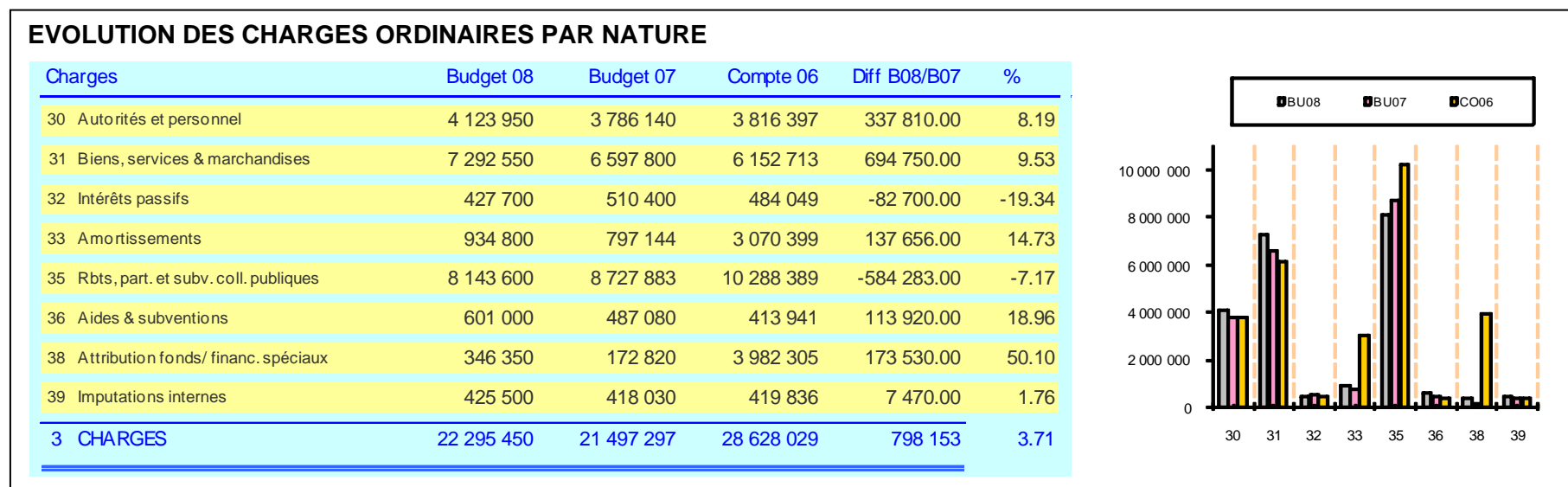
	COMPARATIF DES RESULTATS				
	Budget 2008	Budget 2007	Var en % B08/B07	Comptes 2006	Var en % B08/C06
Total des charges	22 295 450	21 497 297	3.7%	28 628 029	28.4%
Total des revenus	22 295 450	21 169 725	5.3%	28 831 852	29.3%
Excédent		327 572	-100.0%	-203 822	100.0%

répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT) qui, rappelons-le, a été acceptée en votation populaire fédérale du 28 novembre 2004 à 64 %. De plus, la non budgétisation de la taxe sur l'élimination des déchets, faisant l'objet d'un préavis municipal qui sera prochainement retiré, péjore également le résultat à hauteur de CHF 300'000.

Ci-après vous trouverez les renseignements complémentaires relatifs à l'élaboration de ce budget.

2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Par rapport au budget 2007, les charges sont en hausse de près de CHF 800'000, ou + 3.7 %, passant de CHF 21'497'297 à CHF 22'295'450. Cette augmentation provient principalement des comptes de charges par nature « 30 – Autorités et personnel », « 31 – Biens, services & marchandises », « 33 – Amortissements », « 36 – Aides & subventions » et « 38 – Attribution fonds/ financ. spéciaux ».



Afin de mieux comprendre les raisons de ces augmentations, veuillez trouver ci-dessous quelques détails explicatifs

Chapitre 30 – Autorités et personnel :

L'augmentation de CHF 338'000 provient principalement des nouveaux postes de travail (Chef des services, voirie) malgré la diminution des EPT du service technique, de l'ajustement des traitements de la Municipalité (décision du Conseil du 24.10.2006) et des augmentations statutaires. En outre, une compensation de l'augmentation du coût de la vie de 1% est calculée. De plus, les primes d'assurances (SUVA, Zurich, Vaudoise, etc...) sont en hausse vu les cas de maladie et d'accidents déclarés en 2006 et 2007. Enfin, les charges patronales (allocations familiales) ont également augmentés en rapport avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2007, de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants). Pour le surplus, le plafond de couverture de CHF 106'800 (CHF 8'900 / mois) est porté à CHF 126'000 (CHF 10'500 / mois).

Chapitre 31 – Biens, services & marchandises :

311- Achat mobilier, matériel, machines et véhicules

L'augmentation importante de ce chapitre (CHF 700'000) s'explique comme suit :

La Municipalité ayant décidé d'installer le service technique dans les locaux dénoncés par la Préfecture, du mobilier et de l'équipement informatique seront nécessaires (CHF 25'000). De plus, les PPLS ont également souhaité bénéficier d'un remplacement de mobilier (CHF 15'000 - reportés depuis plusieurs années).

312- Achat eau, énergie, combustibles

Le coût des énergies (gaz, mazout, carburants, etc...) sont en hausse de plus de CHF 90'000.

314 - Entretien routes, immeubles, territoire

L'entretien du patrimoine nécessite des interventions importantes dans les bâtiments communaux (CHF 85'000), dans les rues, chemins et sur les places (CHF 111'000) ainsi que pour l'écrin de verdure (CHF 28'000). En outre, des compteurs de gaz supplémentaires doivent être achetés (CHF 10'000).

318 - Honoraires & prestations de service

Ce chapitre enregistre un maximum de fluctuations qui vont de l'externalisation de certaines tâches ou activités (CHF 60'000 - administration et gestion des SI (eau et gaz) et entretien de l'éclairage public à la SEFA) à la budgétisation de diverses études en matière d'actualisation des conditions contractuelles du personnel communal (statut), ainsi que de l'aménagement des serres de l'établissement horticole à hauteur de CHF 40'000.

Dans le cas de l'urbanisme, plusieurs études sont planifiées concernant le plan général d'affectation (PGA) et le traitement des hameaux et se montent à CHF 60'000. Le plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE) est budgétisé à CHF 50'000.

Enfin, le coût de l'élimination des déchets ne cesse d'augmenter et de nouvelles contributions naissent (CHF 48'000 déchets spéciaux ménagers – DSM). Toutefois, les communes participantes à la déchetterie sont aussi responsables de ces déchets.

Chapitre 32 – Intérêts passifs:

Les taux d'intérêt historiquement bas persistants ainsi que la bonne trésorerie, due en grande partie à la vente de la parcelle 411 et au remboursement de l'excédent de contribution tant à la péréquation qu'à la facture sociale pour 2006, font que les intérêts devraient avoisiner les CHF 430'000 alors que le budget 2007 se montait à CHF 510'000.

Chapitre 33 – Amortissements

Les difficultés financières des contribuables semblant ne pas s'améliorer, des défalcations importantes seront sans doute nécessaires. Il en va de même pour les poursuites infructueuses qui se multiplient (CHF 70'000). Le solde de l'écart budgétaire, soit près de CHF 70'000, provient du commencement de l'amortissement des préavis décidé par le Conseil communal.

Chapitre 35 – Rembt aux collectivités publiques

Globalement les coûts sont abaissés de près de CHF 600'000. La participation à la facture sociale diminue de CHF 545'000 alors que la contribution à la péréquation intercommunale diminue de plus de CHF 130'000. En contrepartie, les transports pour CHF 25'000, notre participation tant au SDIS de l'Etraz pour CHF 35'000, à la STEP pour CHF 25'000 ainsi qu'au Groupement forestier de « La Saubrette », qui remplace le triage forestier d'Aubonne au Marchairuz, pour CHF 15'000 sont en hausse.

351- Canton

Bien que le cumul des charges relatives à la facture sociale soit confirmé par le SeCRI, la répartition des divers montants a été faite par règle de 3.

Chapitre 36 – Aides et subventions

Les subventions augmentent de CHF 40'000 avec l'octroi d'aide au Festival de La Côte (CHF 20'000 - anciennement amortissement d'un préavis sur 3 ans) et le subventionnement au cheminement le long de l'Aubonne (CHF 20'000).

La participation communale à la Fondation de la Côte des soins à domicile passe à CHF 76.10 par habitant, soit CHF 75'000. Le soutien à l'UAPE, aux jardins et à la garderie d'enfants sont également revus à la hausse de CHF 30'000, vu la prochaine entrée en vigueur du réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges - Aubonne (AJEMA). Enfin, l'aide octroyée à l'office du tourisme Rolle / Aubonne passe à CHF 1.50 / habitant soit CHF 5'000.

Chapitre 38 – Attribution aux financements spéciaux

Les divers versements à provisions des recettes affectées sont en relation directe avec le résultat des chapitres « 460 - RESEAU D'EGOUT ET D'EPURATION » et « 810 - SERVICE DES EAUX ». En outre, une attribution complémentaire à la réserve pour créances irrécouvrables s'avère nécessaire.

Chapitre 39 – Imputations internes

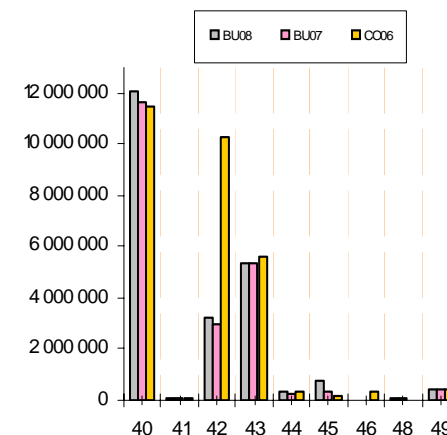
Globalement, bien que ce chapitre tienne compte essentiellement des modifications des tâches qui seront « outsourcées », il fluctue de moins de CHF 10'000.

3. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus se montent à CHF 22'295'450 contre CHF 21'169'725 au budget 2007. La différence soit CHF 1,125 mio ou + 5.32% provient essentiellement des comptes de revenus par nature « 40 – Impôts », « 42 – Revenu du patrimoine », « 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes », « 44 – Autres contrib. cantonales & communales » et « 45 – Part/rembt collectivités publiques ».

EVOLUTION DES REVENUS ORDINAIRES PAR NATURE

Revenus	Budget 08	Budget 07	Compte 06	Diff B08/B07	%
40 Impôts	12 093 000	11 671 500	11 457 023	421 500.00	3.61
41 Patentes, concessions	73 000	73 000	79 510	0.00	0.00
42 Revenu du patrimoine	3 215 150	2 971 990	10 310 893	243 160.00	8.18
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	5 336 400	5 388 150	5 644 133	-51 750.00	-0.96
44 Autres contrib. cantonales & communales	335 000	230 000	366 508	105 000.00	45.65
45 Part/rembt collectivités publiques	745 100	364 755	179 594	380 345.00	104.27
46 Autres participations & subventions	300	300	350 306	0.00	0.00
48 Prélèvements s/fonds spéciaux	72 000	52 000	24 050	20 000.00	38.46
49 Imputations internes	425 500	418 030	419 836	7 470.00	1.79
4 REVENUS	22 295 450	21 169 725	28 831 853	1 125 725	5.32



Les recettes fiscales

Comme chaque année, le département des finances de l'Etat de Vaud édicte des consignes facultatives permettant d'évaluer au mieux les différents postes fiscaux. Celles-ci ont été utilisées dans le cadre du budget cantonal et ont été suivies en ce qui concerne la prévision des recettes fiscales des personnes physiques de notre commune.

Nous pouvons nous attendre à une certaine stabilité par rapport à l'année 2006. En effet, si les prévisions sont à la hausse concernant l'impôt, avec une progression escomptée de 3 % pour le revenu et de 2% pour la fortune, ce n'est malheureusement pas le cas pour les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, qui ne devraient pas bénéficier des rattrapages de taxations d'années antérieures comme en 2006.

Recettes fiscales (chapitre 210)		Compte 06 taux 69%	Budget 07 taux 69%	Budget 08 taux 74%
4001	Impôt sur le revenu	5 287 943	4 850 000	5 685 000
4002	Impôt sur la fortune	1 023 769	900 000	1 010 000
4003	Impôt à la source	161 850	50 000	160 000
4004	Impôt sur la dépense	181 211	260 000	215 000
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	2 201 502	4 200 000	3 217 500
4012	Impôt sur le capital des personnes morales	1 291 078	550 000	643 500
4013	Impôt complémentaire sur immeubles	43 682	40 000	45 000
4020	Impôt foncier	553 649	556 000	600 000
4040	Droits de mutation	388 454	200 000	300 000
4050	Impôts succession et donations	307 442	50 000	200 000
4061	Impôt sur les chiens	15 400	15 500	17 000
4090	Impôt récupéré après défalcation	1 042	0	0
4101	Emoluments pr débits boissons	2 013	3 000	3 000
4112	Redevance S.E.F.A.	77 497	70 000	70 000
4211	Intérêts retard s/acomptes personnes morales	0	500	0
4221	Intérêts compensatoires	14 850	500	10 000
4221	Intérêts de retard sur acomptes personnes morales	0	500	0
4362	Rembt.intérêts retard et frais de rappels	45 637	10 000	20 000
4411	Part s/impôt sur les gains immobiliers	273 017	150 000	250 000
4411	Retrocession impôt sur les frontaliers	93 491	80 000	85 000
Total des recettes		11 963 527	11 986 000	12 531 000
		Différence BU08 / BU07		545 000
		Différence BU08 / CO06		567 473

De plus, afin d'être plus proche de la réalité des comptes et comme déjà annoncé, l'impôt sur le capital des personnes morales représente la moyenne des dernières années.

La redevance SEFA figure à nouveau au budget bien que cette société ne procède plus à la rétrocession relative à l'utilisation du sol.

Un préavis, entre autre, pour l'indemnité de l'usage du sol sera présenté prochainement au Conseil.

En outre, aucun intérêt de retard n'est budgétisé. Le fait que l'Etat de Vaud perçoive les impôts communaux semble être un facteur déterminant quant aux délais d'encaissement des redevances fiscales communales. Pour les autres impôts conjoncturels, le canton prévoit une tendance haussière, ils sont évalués selon les résultats 2006. Toutefois, les droits de mutations, les gains immobiliers et l'impôt sur les successions et

donations ont été réévalués à la hausse par rapport au budget 2007.

4. AUTOFINANCEMENT

Ce budget équilibré ne permet pas de couvrir les dépenses d'investissements planifiées en 2008. La Municipalité devra fixer des priorités dans les préavis à présenter au Conseil communal sans quoi la dette reprendra quelque peu de l'ampleur...

5. DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Le montant des dépenses nettes d'investissements avoisine les CHF 3,8 mio dont vous trouverez le tableau détaillé des préavis en pages 45 et 46 de ce fascicule.

RESULTAT PREVISIONNEL	0
+ charges sans influence sur les liquidités	
33 Amortissements (sans 330)	717 000
38 Attribution aux financements spéciaux	346 350
39 Imputations internes	425 500
- revenus sans influence sur les liquidités	
48 Prélèvements s/fonds spéciaux	-72 000
49 Imputations internes	-425 500
AUTOFINANCEMENT	991 350

6. CONCLUSIONS

Bien que la Municipalité fasse un maximum pour maîtriser les dépenses de fonctionnement sur lesquelles elle a l'influence directe, force est de constater que les différents reports de charges de l'Etat de Vaud sur les communes restent source de difficultés en matière de prévisions budgétaires, qui plus est avec le marasme dans lequel se trouvent les recettes conjoncturelles. En période de difficultés, les efforts de tous, administration, collaborateurs et contribuables, sont nécessaires afin de garantir les prestations de proximité indispensables à la population aubonnoise.

Dans un proche avenir, il faudra trouver de nouvelles sources de revenus, autres que fiscales, et poursuivre dans la volonté de contenir les charges pour lesquelles la Municipalité garde la maîtrise.

Aubonne, octobre 2007